

[Nouvelles]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): - **(1989)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ad personam

Dans les années 60, pour éviter ce qu'on a appelé "la fuite des cerveaux", autrement dit le départ des scientifiques vers des pays capables de leur offrir des conditions de travail plus intéressantes sur les plans professionnel et financier, le Fonds national créait les *subsides personnels*. Jusqu'en 1968, dernière année où de tels subsides furent alloués sans limitation dans le temps, 48 scientifiques en ont bénéficié.

Vingt ans après, la vapeur s'est inversée. Ce sont les scientifiques étrangers qui briguent des postes dans notre pays, attirés par son niveau de vie élevé. Mais les subsides personnels sont néanmoins réapparus sous une autre forme pour résoudre un nouveau problème : l'occupation des chaires d'enseignement par une nouvelle génération de professeurs.

Dans les milieux universitaires et politiques, on craint en effet le "manque de relève" pour les années 90. Si, dans certaines disciplines, il y a assez de candidats-professeurs, dans d'autres la continuité est loin d'être garantie. Les subsides personnels sont justement là pour assurer le lien, en permettant de rémunérer temporairement des hommes et des femmes prometteurs pour ces postes, avant même le départ à la retraite des actuels titulaires.

Un exemple. En juillet 89, le Fonds national a accordé le quatrième soutien de ce type à un jeune chimiste pour une durée de deux ans. Cette demande a été présentée par l'Université de Neuchâtel, confrontée à une impasse budgétaire. Après examen, une solution commune a été trouvée : l'Université s'engage à mettre à la disposition du chercheur une infrastructure de base (collaborateurs, laboratoires, appa-

reils scientifiques, etc...) et le Fonds national financera son poste d'assistant-chef jusqu'en 1991. Le canton de Neuchâtel prendra ensuite la relève pour rétribuer la chaire du nouveau professeur.

Inspectorat financier

Les finances du Fonds national subissent un triple contrôle. Il y a d'abord un réviseur pour chaque division, qui s'applique à vérifier que l'argent a été dépensé comme prévu par les chercheurs. Les comptes sont ensuite épluchés entièrement par l'Inspectorat des finances, dont la création a été initiée par les autorités fédérales en 1968. Cet inspectorat travaille de façon totalement indépendante des réviseurs — ce qui permet à la fois à la fondation d'assumer ses responsabilités et d'assurer que les deniers publics sont judicieusement utilisés. L'inspectorat doit en plus rédiger un rapport d'activité annuel pour la Délégation des finances des Chambres fédérales. La troisième vérification se déroule finalement au niveau du Contrôle fédéral des finances, qui effectue des pointages dans la comptabilité.

"Allo ?"

Le Service d'information dispose d'une épaisse documentation sur l'histoire du Fonds national, les organismes homologues des pays voisins, la recherche en Suisse et son écho dans la presse. Il est ouvert aux chercheurs, aux journalistes et aux personnes qui prennent leur premier contact avec l'institution. Pour le joindre, il faudra composer — dès la mi-novembre — le nouveau numéro de téléphone du Fonds national : (031) 27 22 22 □

